6 PAGES 5 CENTIMES

L'Egalité

DE ROUBAIX TOURCOING

Fondé en 1893

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphones : A LILLE N° 1.02 22.85 — A ROUBAIX N° 3.28 — A LENS N° 0.52 — A DOUAI N° 412

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Nord et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les Bureaux de Poste.

NUMERO 5 CENTIMES

PUBLICITE

Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger.

Jeudi 25 Décembre 1913

Dimanche prochain

28 DÉCEMBRE

Nous commencerons la publication d'un nouveau feuilleton

L'EMPOISONNEUSE

Par Pierre DAX

Jamais le maître écrivain n'a approché de la perfection autant que dans ce dernier ouvrage dont le réalisme puissant passionnera nos lecteurs.

L'Empoisonneuse

c'est une femme qui joint à une habileté consommée un véritable génie du mal. Elle réussit à faire peser sur une innocente les soupçons les plus précis, et ce n'est qu'après des péripéties, au cours desquelles l'intérêt va toujours croissant, qu'on arrive à démasquer la véritable coupable.

L'Empoisonneuse

Notre «Petit Noël»

L'évêque d'Orléans, qui revient de Rome, a bien voulu déposer dans le sabot de la France, pour son « petit Noël », l'offre d'une réconciliation entre le Vatican et la République !

Au cours d'une opportune interview, accordée au représentant d'un grand journal réactionnaire, Monseigneur Touchet a déclaré que le Pape avait daigné lui parler de notre pays.

Heureux pays ! Excellent pape !

« Nous ne demandons rien pour nous, lui dit le Saint-Père, nous n'avons rien à demander, mais véritablement quelle situation est la vôtre ! Dans cette crise orientale, par exemple, où tant d'avenir se prépare, où par la force des choses nous avons, nous, Curie Romaine, plus d'un mot à dire, nous entendons la voix de l'Autriche et celle de la Hongrie ; la voix de l'Allemagne, la voix de l'Italie qui résonne tout près sur nos propres places : il n'y a qu'une voix que nous n'entendons pas : celle de la France ! Et cela, sous prétexte que vous ne connaissez pas le Pape ; que pour vous le Pape n'existe pas ! »

Et le Pape de se lamenter sur cette situation infortunée des Français, qui vivent, sans souci de lui, contents comme le Savetier de la fable.

Aussi Pie X nous fait, par l'intermédiaire de l'évêque d'Orléans, une proposition honnête :

« L'Eglise peut, avec concordat ou sans concordat, vivre en bons termes avec un pays. Les intérêts les plus vifs de la France exigent qu'elle retrouve la part encore possible de bénéfices que lui assura son amitié de jadis avec l'Eglise Catholique ».

Autrement dit, le Pape est disposé à renouer les relations rompues avec le gouvernement de la République tout en acceptant, comme un fait accompli, le régime de la Séparation.

Ce serait comme qui dirait deux époux divorcés qui se remettraient en ménage !

Le Saint-Père est vraiment trop bon, mais nous n'avons que faire du baiser Lamourette qu'il nous offre. Nous avons eu assez de peine à nous débarrasser de cette épouse acariâtre et adultère, l'Eglise, qui flirtait avec la Monarchie, cependant que le gouvernement de la République payait son entretien et lui assurait aide et protection.

Au besoin, nous chanterions comme dans les « Noces de Jeannette » :

> Qu'un autre la marie,
> Moi je garde ma foi
> Je veux toute ma vie
> Faire la loi chez moi !

Nous renverrons donc au Vatican, avec la mention « Refusé », son présent de Noël. Nos sabots resteront vides, mais nous serons sûrs, au moins, qu'aucun curé ne viendra nous les voler !

OPINIONS

La rançon du Génie

L'Humanité, lorsqu'elle eut atteint un certain degré de civilisation à la suite des milliers d'années qu'elle mit à sortir, puis à triompher de l'animalité sauvage dont elle provient, ne progressa réellement que par les génies et les inventeurs qui sont ses guides uniques et inlassables.

Les guerriers, les conquérants, empereurs ou généraux, menèrent les hommes à la tuerie, au charnier, comme des troupeaux. Ils sont célèbres dans l'histoire des nations, mais cette gloire passera un jour, quand nous aurons définitivement rejeté loin de nous les derniers vestiges de l'ancestrale barbarie. Temps lointains en vue ! Tandis que toujours brilleront d'un pur éclat, que ne ternit point le sang versé, les nobles héros de la Pensée, auxquels nous sommes redevables de tous les bienfaits de la Science, de l'Industrie, de l'Art et de la Philosophie.

Les idées, ces forces puissantes, conduisent le monde, dirigent la Terre. Elles s'incarnent en des cerveaux privilégiés, supérieurs à l'ambiance, susceptibles de découvrir les lois universelles ou d'adapter les faits aux meilleures conditions d'existence afin d'en tirer une utilité nouvelle, une beauté inconnue, une signification plus profonde.

Mais les génies et les inventeurs, voyant, en raison de l'ampleur et de l'acuité de leur intelligence, ce que les autres — les masses — ne voient point, rencontrent l'hostilité, même la haine, parce qu'ils sapent, volontairement ou non, les coutumes, les traditions plus ou moins respectables, les préjugés, les opinions reçues et acceptées.

Précurseurs, ils se heurtent d'abord à l'incompréhension de la foule, à l'intolérance des grandes institutions civiques et religieuses, à l'envie, à la jalousie de confrères moins doués, et surtout ils se heurtent à la peur du changement, instinct tenace du moindre effort qui constitue le tréfond de la conscience humaine, pusillanime et incertaine.

Néanmoins rien, aucune contrainte, aucune persécution, nul dédain, ni la misère ni l'emprisonnement, ni la mort même n'ont pu jamais arrêter l'essor des génies, ces héros du travail, car ils sont possédés à ce point par l'amour de la pensée, par l'enthousiasme de l'œuvre entreprise, qu'ils préfèrent n'importe quelle souffrance à l'abandon de leur but — fût-il une chimère. Et c'est ce qui fait que l'Humanité, peu à peu, gagne des sphères moins lourdes, entrevoit les merveilles de la Science, de la Poésie, s'imprègne des splendeurs de l'Art, s'incorpore les applications innombrables des industries. Après avoir bafoué les efforts douloureux des inventeurs, elle en recueille les fruits qu'elle trouve savoureux. C'est le suc des meilleurs, des plus rares esprits qui alimente l'egrégore humain.

Aussi l'histoire du génie est-elle un incessant martyrologe.

Tout dernièrement, c'est Ch. Tellier, l'inventeur des machines frigorifiques, qui meurt dans une discrète misère, après que sa découverte eut rapporté aux nations plus de 12 milliards ! La République Argentine, dont il fit la richesse, avait réuni non sans peine, par souscriptions, une cinquantaine de mille francs, lesquels ne furent jamais versés à Tellier, vieillard humble autant qu'illustre.

C'est l'incomparable observateur d'insectes, le naturaliste éminent Fabre, âgé de 90 ans, qui, après une vie de labeur caché, se vit « refusé » à l'Académie des Sciences. Tant mieux pour lui, tant pis pour elle.

C'est le jeune poète Léon Deubel, [illegible], abandonné par les critiques impuissants, qui se suicide à 31 ans, dégoûté d'une existence précaire et d'une contingence trop en désharmonie avec son âme de rêveur divin.

Ce fut Zola qui ne récolta que des injures durant toute sa carrière d'écrivain magnifique et de socialiste sincère. Il demeurera, lui, le réaliste, dont les fresques déroulent l'épopée humaine, alors que tant de fausses célébrités s'évanouiront sans même laisser de trace.

Et auparavant, en une chaîne sans fin de quelques siècles, [illegible] les exemples de Roger Bacon, ce génial créateur de la méthode positive ; Galilée, le physicien, poursuivi, [illegible], [illegible] en prison sous l'inculpation de magie et sorcellerie ; de Galilée condamné par l'Inquisition pour avoir démontré que la Terre tourne autour du Soleil ; de Jordano Bruno, brûlé vif à Rome pour avoir soutenu la pluralité des mondes ; de Gutenberg, persécuté après qu'il eut inventé l'imprimerie !

Tour à tour moururent dans la pauvreté, à la suite de déboires, Denis Papin, le premier inventeur des navires à vapeur ; Fulton, l'inventeur des sous-marins ; John Fitch, qui rendit pratique la navigation à vapeur ; Frédéric Sauvage, l'inventeur de l'hélice ; Jacquard, inventeur du métier à tisser ; W. Lee, inventeur de la machine à tricoter les bas ; Thimonnier, de la machine à coudre ; Philippe de Girard, de la machine à filer le lin ; Lebon, de l'éclairage au gaz ; Nicolas Leblanc, de la soude factice ; toutes découvertes qui rapportèrent ensuite des fortunes immenses à ceux qui les exploitèrent et rendirent d'inappréciables services industriels ou commerciaux.

Ch. Bourseul, l'inventeur du téléphone dès 1855, se vit également dérober sa découverte par Edison et Bell dont elle fit la richesse, tandis qu'il demeurait inconnu et presque pauvre.

Ainsi va le monde. Rien ne sert de récriminer. Seulement il convient de rendre un hommage ému à la cohorte admirable des génies et des inventeurs, des écrivains et des artistes sincères. Indépendants ils lèguent un bel exemple, car au-dessus des contingences de la vie, ils placèrent la noblesse de la pensée, lui sacrifièrent les joies, le repos, la considération, les honneurs — et travaillèrent en fin de compte pour le Peuple dont la plupart étaient issus et qu'ils contribuèrent à émanciper du lourd esclavage de la routine.

Les Génies et les novateurs firent le passé de la Race. Ils en feront l'Avenir parce que la lutte est de toute époque et que la Nature ne livre ses secrets qu'aux audacieux qui la violent.

F. JOLLIVET-CASTELOT.

CHOSES & AUTRES

ÉLOQUENCE JUDICIAIRE

Quelle étrange chose que la justice, si on la regarde à travers les dires des avocats!

Ecoutez, par exemple, celui de Perrugia. Il réclame la mise en liberté provisoire de son client. « Dans l'intérêt, dit-il, de Vincenzo Perrugia, arrêté arbitrairement pour avoir voulu restituer à sa patrie le chef-d'œuvre de Léonard de Vinci.

Arbitrairement ! Un poème !

Le chef-d'œuvre a été acheté à beaux deniers comptants par François Ier. Il n'y a donc pas de motif, si l'on adopte le raisonnement de l'avocat italien, pour arrêter le pauvre diable qui encahira demain un magasin de pâtes alimentaires et s'écriera :

— Ce macaroni est italien. Je l'emporte pour le restituer à sa patrie.

Pour moi, je ne suis pas éloigné de croire que l'éloquence judiciaire est pour une bonne part responsable de l'augmentation de la criminalité. Comment, en effet, un pauvre esprit ne serait-il pas influencé fâcheusement par cette manière superficieuse de raisonner. Il ne sait pas, lui, il n'a qu'une notion élémentaire du bien et du mal. Il conçoit qu'un vol est un vol, mais c'est tout juste s'il ne se dit pas qu'un voleur n'est pas un voleur tant qu'il n'est pas pris. Or, voici qu'un avocat s'adressant à des juges proclame tout à trac, dans une requête qui fait le tour du monde, que le voleur du Louvre est arrêté arbitrairement. Mon pauvre homme ne sera-t-il pas excusable s'il se dit ensuite, en passant devant quelque magasin d'horlogerie :

— Voici un chronomètre de Genève qui meurt de nostalgie dans sa vitrine française. Ma foi, je vais m'en emparer. Je le restituerai à sa patrie la prochaine fois que j'irai en Suisse !

Disons-le d'ailleurs, cet avocat de Florence raisonne comme beaucoup d'avocats de chez nous. J'en sais un qui l'autre jour a obtenu le divorce contre le mari quand, en fait de droit, l'épouse avait tous les torts.

— Et pourtant, disait ce plaideur malheureux, après l'audience, il me semble bien que c'est moi le... Sganarelle!

— Taisez-vous lui répondit l'avocat, dès l'instant que le Tribunal a décidé le contraire, vous êtes un mauvais citoyen si vous ne vous inclinez pas !

GRIFF.

CHRONIQUE

Milo et Mirza

Milo avait à peu près treize ans, des cheveux drus, décolorés par le soleil ; des yeux gris perçants, un nez en trompette et une carrure déjà solide. Il gagnait sa vie à faire des tours à la terrasse des cafés et s'intitulait, pour son personnel amour-propre, «artiste forain». Son matériel se composait d'un tout petit carré de tapis usé jusqu'à la corde et d'une écuelle en étain. En plein boulevard, devant les rangées de consommateurs, il étendait sur le trottoir son petit tapis, accrochait au dos d'une chaise son veston crasseux et, en tricot, déteint et culotte cycliste, après deux mots de boniment, exécutait des exercices qu'il annonçait à mesure : «Périlleux en avant. Souplesse en arrière. Equilibre avec dislocation des jambes». Puis il quêtait avec l'écuelle en étain.

C'est ainsi qu'il vivait depuis deux ans. Ses souvenirs antérieurs dataient d'une roulotte de bohémiens où il avait passé toute son enfance entre trois êtres pittoresques : un escogriffe de quarante ans, qui était jongleur et équilibriste ; sa femme, personne aux grands yeux, qui ne parlait pas beaucoup, mais [illegible] [illegible] et la mère de celle-ci, sorcière [illegible] [illegible] d'incompréhensibles chansons [illegible] [illegible] pour la bonne aventure.

Milo avait quitté [illegible] mais hors cela, il ignorait tout de lui-même, sauf son âge. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

Le reste du temps, il s'amusait avec Mirza. C'était une chienne qu'il avait ramassée toute petite et à demi-morte au bord d'un fossé, et qui était devenue une [illegible] [illegible] sur un foin, dont elle avait [illegible] [illegible], intelligente et redoutable pour tout le monde, sauf pour Milo, auquel elle était [illegible] [illegible], que les [illegible] [illegible] dément jamais.

Ainsi, entre Mirza qu'il aimait et les bohémiens qui lui étaient indifférents, Milo connut une existence de liberté sauvage, et qui était selon son cœur, au hasard des longs voyages sans halte à travers les campagnes, des haltes du soir aux croisements des chemins et des représentations aux foires, dans la lumière crue, les musiques folles et l'odeur des fritures.

Une catastrophe avait tout bouleversé, que Milo n'avait jamais bien connue. Un soir de juin, rentrant après un après-midi d'acrobatie et de quête, vers la roulotte, arrêtée depuis quelques jours aux portes de Paris, il était tombé dans un tumulte extraordinaire. La police occupait le campement et les forains attroupés parlaient d'un drame, une histoire tragique de jalousie sauvage et de coups de couteau qui stupéfia Milo. La jeune femme aux grands yeux agonisait à l'hôpital, l'escogriffe était au Dépôt, la vieille, devenue folle d'émotion, à l'infirmerie spéciale, et la roulotte à la fourrière, ainsi que Mirza.

Milo, évitant d'attirer l'attention sur lui, avait tout d'abord filé rapidement. Son instinct le poussait à être libre, et, se trouvant tout à coup seul au monde, il en avait aussitôt pris son parti. Il avait, pour tout bien, son petit tapis, son écuelle et les 44 sous qu'il avait gagnés dans la journée. Il estima que cela suffisait et s'établit à son compte.

S'il n'y avait pas eu d'hiver et pas de gardiens de la paix, il aurait trouvé sa nouvelle situation plus charmante encore que la précédente. Il gagnait, dans la belle saison, 3 à 4 francs par jour. Il en dépensait à peine le quart et économisait le reste, changeant ses sous pour des francs et ses francs pour des louis qu'il cousait un à un dans la ceinture de son pantalon, caisse d'épargne portative. D'esprit pratique, avisé et défiant, il vivait seul sa petite vie vagabonde, n'aimant personne au monde et ne regrettant rien, sinon Mirza. Souvent il errait vers le Bois de Boulogne qu'il connaissait à fond. L'hiver, il lui fallait se rabattre sur les lieux publics, les carrières, les paniers des maraîchers aux Halles et les cavernes des [illegible] de la banlieue. Il méprisait le dessous des ponts, comme [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. Tout [illegible] [illegible] [illegible] l'ennemi dressé contre son repos et sa liberté. Le seul [illegible] [illegible] [illegible] au bord d'une [illegible] [illegible] [illegible] sous le Bois. Il [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], et dans cette [illegible] de tous les instants, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] fuir.

Ce soir de juin qui était magnifiquement beau et doux, Milo, tout heureux de vivre, entra dans le Bois par la porte Dauphine et s'enfonça bientôt dans les taillis obscurs. Il choisit une place sûre, dans un fourré, étendit comme oreiller son petit tapis et s'allongea voluptueusement.

Il dormait depuis longtemps lorsqu'il fut mal à l'aise, sentit [illegible] des bruits ténébreux, des voix confuses. Il ouvrit les yeux, mais, trop habitué au [illegible] [illegible] [illegible], pour ne pas tracer sa [illegible].

— [illegible] [illegible] la balle [illegible] de la Boursane ! [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] bruit les menaces [illegible] de Neuilly.

L'angoisse de l'arrestation qu'il redoutait avec tant de crainte depuis deux ans, lui perla la sueur à son front. Déjà les hommes arrivaient. Il vit deux taches noires et [illegible] [illegible], dans la pénombre, la masse [illegible] d'un grand chien inquiétant. L'animal silencieux et précautionneux, s'approcha du garçon, couché, le flaira, il y eut un silence ; et [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Milo sentit une large langue lui caresser tendrement la figure.

— Mirza ? Non ! c'est toi ? s'écria-t-il stupéfait. Il lui passa ses bras autour du cou [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

Brusquement, Mirza se dégagea. L'agent de police, son maître actuel, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. Il [illegible] Milo, lui fit un geste pour le saisir. Un [illegible] [illegible] l'arrêta. La grande chienne, dressée, les lèvres retroussées sur ses terribles dents, lui barrait le passage et l'agent resta [illegible]. [illegible] Milo, sa retraite ainsi couverte, filait à toute vitesse, hors d'atteinte. Une minute après Mirza gambadait sur ses talons et ils couraient vers les régions de [illegible] où ils passèrent la fin de la nuit, Mirza essayant de raconter son histoire et Milo poursuivant de l'avoir retrouvée.

Au matin, après réflexion, Milo s'étant procuré auprès d'une fleuriste complaisante une belle feuille de papier blanc et un morceau de ficelle verte, fit avec soin un paquet artistique, gagna Neuilly et, avisant un gardien de la paix de planton :

— Pour m'sieu le commissaire de police, de la part d'un de ses employés, dit-il en lui remettant le paquet et en filant vivement.

En suite de quoi, quittant à jamais le Bois de Boulogne, il déménagea vers le Bois de Vincennes en compagnie de Mirza, réhabilitée et pendant que l'honorable magistrat de Neuilly, ayant défait le paquet à lui adressé, retournait tout stupéfait entre ses mains un collier de chien de police auquel pendait un bout de papier portant cette inscription :

« Avec sa démission ».

Frédéric BOUTET.

ÉCHOS

RESSOURCES DIVERSES

[illegible]

LITTERATURE CATHOLIQUE

[illegible]

PROPOS DE BASSE-COUR

MM. Merrie et Carpenter étudient le [illegible] des poules.

« Les volailles, [illegible], possèdent tout un vocabulaire inspiré de leurs émotions. Elles se les communiquent nettement, [illegible]. C'est le cas de la sentinelle qui veille sur un vol de perdrix et qui, par une inflexion spéciale, peut déterminer le genre de péril menaçant ses compagnes, — voire les avertir de la présence d'un chasseur ».

Le service de grand'garde chez les perdrix serait donc bien mal fait.

« Les oiseaux en liberté, continuent MM. Merrie et Carpenter, profèrent un plus grand nombre de cris que les oiseaux domestiques. Ayant reçu plus d'impressions dans leurs tournées aériennes, ils ont aussi besoin d'un lexique plus riche.

« Les poules, moins intelligentes, énoncent vingt-trois notes seulement, — vingt-trois « mots ».

Parmi ces vingt-trois expressions du parler « volaille », les deux savants anglais enregistrent : appel aux poussins, colère, gronderie, demande de nourriture, remerciements à la fermière, etc.

« Le caquettement des poules lorsqu'elles pondent est un refrain d'allégresse : « Notre famille s'accroît d'un petit ! » chantent-elles joyeusement ».

Mais, hélas ! l'homme cruel survient qui le mange à la coque.

Notre Enquête A MERVILLE

Les raisons de l'inquiétude présente dans la population ouvrière.

On doit apaiser les esprits par d'urgentes mesures d'équité.

Voici bientôt une semaine que les regrettables incidents de Merville se sont déroulés. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] les agresseurs du délégué Labbe. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] la population ouvrière merviloise.

Je suis retourné hier matin à Merville où le calme s'est rétabli et où l'on maintient la présence des forces imposantes de gendarmerie [illegible].

Les gendarmes battent le temps en se promenant dans le marché, parmi les ménagères qui palpent les volailles et discutent le prix d'une tasse de [illegible].

Dans les chantiers de construction de bateaux, spécialité de la ville, les équipes d'ouvriers travaillent comme à l'ordinaire.

On veut le calme

Il avait été question cependant de décider la grève générale avant hier. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] corporations [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] leur protestation contre le [illegible] [illegible] [illegible] de leurs camarades arrêtés.

[illegible] [illegible] du Syndicat de la Métallurgie [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ne pas déchaîner le grave mouvement d'une grève générale.

C'est la raison que l'on a repoussé le projet d'une manifestation pacifique mais imposante pour aujourd'hui 25 décembre.

La sagesse présida à ces résolutions.

Les militants des syndicats unis du Bois du Fer me disaient hier matin et, entre autres Pley, leur président :

« Nous voulons éviter toute cause de trouble et de tumulte. Ce qui est arrivé de si regrettable l'autre jour n'est survenu qu'à la suite des provocations de la force publique. Il ne faut pas que les travailleurs donnent bénévolement un nouveau prétexte à intervention brutale.

« La C. G. T. [illegible] enverra encore Merrheim lundi prochain pour faire une conférence, mais soyez assuré que tout se passera dans l'ordre le plus complet ».

Vous pourriez la paix régner dans Merville et [illegible] l'émotion du travail [illegible] [illegible] [illegible].

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

La mise en liberté provisoire des détenus s'impose

[illegible]

[illegible] les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] qui ont été [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] par M. Richard, juge [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

Le soir même [illegible] [illegible] [illegible] les rues de Merville [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] lement de gendarmerie [illegible] [illegible] [illegible] deux, leurs [illegible] [illegible] par cette phrase identique :

« Aucune arrestation n'a été opérée, mais plusieurs des participants qui ont lancé des projectiles ont été reconnus ».

Aucun nom n'est cité. Ni le commissaire, ni le lieutenant de gendarmerie ne peuvent donner de précisions mais ils laissent prudemment la porte ouverte aux surprises du lendemain.

Et le lendemain, entre qu'un inculpé, Paul Marthel, pour qu'on accepte plus volontiers ses dénégations, [illegible] [illegible] petit bonheur des noms. On le croit.

Il n'a cependant que vingt ans. Il a évidemment peur de l'appareil judiciaire déployé autour de lui. Il parle sans se rendre compte de la gravité de ses paroles. Il « CROIT » avoir vu un tel et un tel.

Or, il cite les noms de gens qui étaient chez eux au moment de la bagarre. Des témoins dignes de foi peuvent en attester.

Me Sergheraert, du barreau d'Hazebrouck, qui est le défenseur dévoué des ouvriers arrêtés, a demandé à faire entendre ces témoins.

On n'en a rien fait encore.

Me Sergheraert dépose une demande de mise en liberté provisoire en faveur de ses clients et, faisant valoir très justement qu'ils ont presque tous 17 ou 18 ans à peine, sont domiciliés et n'ont d'autre charge contre eux que l'affirmation très douteuse d'un de leurs co-inculpés.

Cette demande de mise en liberté provisoire n'est pas agréée et l'on garde depuis cinq jours en prison des gens qui ont des alibis, qui ont des témoins honorables à produire, sans vouloir examiner un instant la valeur même du seul témoignage qui pèse sur eux.

Il faut solutionner l'affaire de « l'agression »

En opposition à cette rigueur avec laquelle on traite ceux qui ont soi-disant attaqué les représentants de la force publique et les réverbères, on trouve que la lenteur et la mansuétude judiciaires se manifestent vis-à-vis des agresseurs du syndicaliste Labbe.

Quelle que soit l'opinion que l'on ait sur l'intervention d'un militant parisien de la C. G. T. dans le conflit entre patron et ouvriers mervillois, on doit reconnaître la lâcheté avec laquelle M. Labbe a été attaqué par quatre individus, samedi matin, au moment où il s'apprêtait à quitter Merville.

Qu'a-t-on fait pour connaître les quatre agresseurs, qui, par leur acte, ont irrité profondément l'opinion ouvrière merviloise et ont aggravé les circonstances déjà difficiles du conflit ?

On a interrogé ceux que la rumeur publique désignait comme les auteurs de l'agression.

Un des quatre hommes interrogés, le sieur N... a avoué avoir participé à cette vilaine action et il a donné le nom de l'instigateur principal de l'attentat.

L'a-t-on arrêté avec ses complices, suivant la méthode que l'on a employé pour incarcérer cinq ouvriers, samedi ?

Pas du tout !

On a recueilli les dénégations des individus soupçonnés et on les a laissés en liberté, sans autre forme de procès.

J'ai pu interroger hier le garçon de l'auberge de la Couronne, M. B... qui a formellement reconnu l'auteur principal de l'agression, le secrétaire du Syndicat des métallurgistes, M. Cassez, qui est aussi affirmatif, un vieillard de l'hospice qui donne des détails d'une précision indéniable...

On sait qui a fait le « coup ». La Justice ne peut pas l'ignorer, mais son enquête se poursuit sans aboutir et le temps passe...

"Deux poids et deux mesures"

De l'enquête extrêmement impartiale à laquelle je me suis livré, hier, il ressort [illegible] [illegible] [illegible] sans raison que la population ouvrière se plaint, dans son langage [illegible] de l'application « de deux poids et de deux mesures », par la Justice, dans les faits présents.

On emprisonne des ouvriers sans charges suffisantes et surtout on les maintient à la Maison d'Arrêt quand ils pourraient rester librement à la disposition du juge d'instruction.

D'autre part, on laisse jouir d'un régime de faveur certains coupables « parce qu'ils ont des attaches patronales », conclut le bon peuple.

Tout cela est très préjudiciable au rétablissement de la sérénité des esprits dans Merville.

Il faut souhaiter que l'on fasse droit à la requête présentée si légitimement par Me Sergheraert, en faveur des emprisonnés d'Hazebrouck et que dans le même temps on éclaircira définitivement le simple mystère de l'agression du délégué Labbe.

J'ai causé avec des patrons qui m'ont dit le gros préjudice que causerait à Merville la prolongation de l'agitation actuelle. L'industrie de la construction des péniches fluviales, qui est la principale de l'endroit, se ressentirait vivement de conflits multipliés ou mal solutionnés. D'importantes commandes ont été refusées par certains, à cause même de ces mouvements intéressant la main-d'oeuvre. On désirerait pouvoir obtenir la certitude du calme dans le monde ouvrier et établir les contrats de travail sur des bases justes, équitables mais certaines.

L'intérêt des ouvriers s'unit donc à celui des patrons dans tout ceci et il est du devoir des pouvoirs publics de tempérer les rigueurs inutiles et irritantes, de faire renaître la confiance réciproque des employeurs et des employés, de renouer le fil des bonnes relations anciennes, corrompu par les malheureux incidents de la grève de l'usine Quille et si brutalement déchiré par les coups de feu de vendredi dernier.

ALEX WILL.

P.-S. — Hier après-midi, M. Richard, juge d'instruction, a confronté, en présence de leur avocat, Me Sergheraërt, les inculpés de Merville et les gendarmes qu'ils auraient, dit-on, malmené.

Aucun des gendarmes n'a reconnu un des cinq ouvriers arrêtés qu'on lui a présenté !

Me Sergheraert a déposé à nouveau une demande de mise en liberté provisoire pour ses clients.

Voici l'occasion de faire un acte de bonne et sage justice. — A. W.